

# LE NOGENTAIS



Pur et frais comme ces vertes prairies...  
voilà le bon LAIT le meilleur lait naturel



Bienvenue à tous les nouveaux habitants.  
Venez à la mairie ou chargez l'application (gratuite) Illiwap sur votre téléphone pour tout renseignement sur la vie de la commune ou sur les formalités à accomplir.



illiwap

## LA RECETTE

### Sapins de Noël aux amandes



#### Ingrédients :

300 g de sucre glace  
250 g de farine  
200 g de beurre  
125 g de poudre d'amandes  
100 g de sucre en poudre  
3 œufs  
2 sachets de sucre vanillé  
1/2 càc de levure chimique  
1 càc de jus de citron  
1 pincée de sel

- Couper le beurre en morceaux et le laisser à température ambiante 30 minutes pour qu'il ramollisse. Séparer les jaunes des blancs d'œufs en mettant de côté un blanc.
  - Mélanger dans un saladier la farine et la levure. Creuser un puits et mettre le sucre en poudre, le sucre vanillé, les jaunes d'œufs et une pincée de sel. Mélanger.
  - Ajouter le beurre et la poudre d'amandes avant de pétrir. Mettre en boule et réserver au frais 2 h.
  - Préchauffer le four à 180°C.
  - Étaler la pâte sur 1 cm d'épaisseur et découper avec un emporte-pièce des étoiles de différentes tailles. Mettre sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé et enfourner 10 minutes.
  - Faire un glaçage en mélangeant le sucre glace, le jus de citron et un blanc d'œuf.
- Badigeonner les plus grandes étoiles de glaçage et coller dessus une étoile un peu plus petite. Recommencer l'opération jusqu'à coller les plus petites étoiles.



En 2002, il y a eu 3 naissances et 5 décès pour la commune de Nogent-sur-Loir.

## Horaires d'ouverture de la mairie au public

Mairie de Nogent-sur-Loir  
7 esplanade Jean-Baptiste Bourgoïn  
02.43.44.07.56  
[mairie@nogentsurloir.fr](mailto:mairie@nogentsurloir.fr)

Lundi : 9 h – 12 h  
Mardi : 9 h – 12 h  
Jeudi : 14 h – 17 h  
Vendredi : 9 h – 12 h  
Samedi (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois) : 9 h – 12 h

## Salle polyvalente

| TARIF à compter du 01/01/2021         | DU 15/04-15/10 | DU 16/10-14/04 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Forfait une journée                   | 185 €          | 220 €          |
| Forfait location journées ou week-end | 240 €          | 300 €          |
| Vin d'honneur, Réunion,               | 60 €           | 95 €           |
| Thé dansant, Loto,                    | 80 €           | 120 €          |

# LE MOT DU MAIRE

Chères nogentaises et nogentais.

L'année 2022 se termine déjà avec toujours quelques traces de COVID. Maintenant tout le monde a compris qu'il fallait se protéger et le vaccin contre la grippe pour les plus âgés est déjà une première étape. Nous avons pu ainsi regrouper les nogentais de plus de 65 ans à l'occasion du 11 novembre, dans une ambiance très conviviale, autour d'un copieux repas qui a fait l'unanimité.

Côté associatif, toutes les associations ont redémarré, c'est le cas pour les ateliers récréation, générations mouvement ainsi que l'association Modern'jazz. Il reste quelques réticents.

Le Téléthon a eu lieu le vendredi 2 décembre, la distribution des jouets aux enfants se fera le samedi 17 décembre, dans la salle polyvalente, autour d'un goûter offert par la commune et après avoir regardé un film de circonstance. La date des vœux est fixée au samedi 7 janvier 2023 dans les mêmes conditions qu'avant Covid : vin d'honneur et petits fours.

Les personnes de plus de 70 ans se verront offrir une boîte de chocolats en même temps que ce numéro 31 du Nogentais. Il ne faut pas renoncer à ces traditions qui flattent les papilles...

Nos projets pour 2022 ne sont pas tous concrétisés à ce jour, si les pièces n'arrivent pas chez l'artisan ce serait à cause du conflit ukrainien !!! Cependant en début d'année nous avons installé des horloges astronomiques, enfin ! d'autres travaux ont été effectués : installation de deux défibrillateurs, rénovation de l'éclairage public dans le bourg de Nogent, installation de prises de courant sur les candélabres, remplacement de la chaudière à fuel de la mairie par une pompe à chaleur, ce remplacement s'accompagne de l'isolation du grenier ainsi que le changement de deux fenêtres, tout cela pour un montant de 35000€. Nous sommes en attente des travaux dans la salle polyvalente, la pose d'une pompe à chaleur.

Côté assainissement, nous avons changé la pompe de relevage du poste de l'école, les travaux sur la lagune : changement de l'armoire électrique aura lieu en 2023 et il nous faudra prendre une décision pour le curage de celle ci

Je vous donne rendez-vous le 7 janvier de l'année prochaine. Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'à ceux qui vous sont proches.

Bien chaleureusement.

Claude Allaire.





# SIVOS

L'année 2022 dans les écoles,

Ce ne fut pas un long fleuve tranquille durant les premiers mois puisque nous étions toujours sous la houlette de la Covid. Dès le mois de février nous savions qu'il y aurait une fermeture de classe dans le Sivos sachant qu'un groupe important d'enfants partait en 6ème et peu de petits à venir en maternelle. C'est le Directeur Académique qui a tranché, ainsi Saint Aubin voyait une de ces classes fermer pour la rentrée de septembre. Cet état de fait ne ravit jamais la commune concernée ; actuellement il reste une classe dans chaque école.



Actuellement la nouvelle carte scolaire se prépare... nous voulons garder notre optimisme.



Les manifestations prévues ont eu lieu, comme la kermesse qui s'est déroulée à St Aubin, sous un soleil de plomb, les sorties scolaires, les rencontres sportives. A la rentrée de septembre, l'association des parents d'élèves a établi son calendrier de manifestations,

le marché de Noël a eu lieu le vendredi 2 décembre et d'autres animations sont programmées pour 2023.

Cette année le Sivos a changé de prestataire pour la restauration, ce dernier donne entière satisfaction aux agents de cantine : les enfants se régalaient.

Dans chacune des communes il y a des possibilités d'accueil de familles avec des enfants et souhaitons que cela ramènera des élèves dans les classes !!! Les écoles et les directrices sont là pour vous accueillir. Bonnes vacances de Noël à tous nos élèves.

Claude Allaire, Présidente du Sivos.



En 2009, le Conseil Municipal a décidé de donner un nom à l'école située au Gué de Mézières, à savoir :  
**"ÉCOLE ÉMILE FÉTICK"**



Monsieur Émile Fétick, avec son épouse, a fait toute sa carrière à Nogent-sur-Loir, où il est arrivé à la rentrée de Pâques 1935, poste qu'il a quitté en juin 1965.

Il fut également secrétaire de mairie du 10 août 1944 au 31 décembre 1964.

Sa fille, Monique, et deux de ses petites filles ont rencontré des anciens élèves à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre.

Sur le tableau est écrit : L'ignorance est la plus dangereuse des maladies.



# UN ÉTÉ DE CANICULE

## MAISONS FISSURÉES

Une association pour défendre les propriétaires de maisons fissurées s'est créée à Dollon.

La commune de Nogent-sur-Loir a adhéré à cette association et, de ce fait, chaque propriétaire concerné peut venir se déclarer en mairie.

Il est recommandé de ne pas commencer les travaux avant d'être sûr que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu.



## RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau

Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie

**Grâce à une aide pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.**

Le Département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. **La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide à l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale.** En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

**L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.**

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m<sup>3</sup> et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur [WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE](http://WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE) et sera à retourner au :

Département de la Sarthe  
Service Eau et Rivières Domaniales  
Place Aristide Briand – 72000 Le Mans  
ou par courriel : [celine.jallot@sarthe.fr](mailto:celine.jallot@sarthe.fr)



# TA ET RAP

## TA : Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme (abri de jardin, véranda, maison individuelle, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanerie, ...). Elle est perçue par la **commune** et le **département**.



Cette taxe est due si vous entreprenez des opérations demandant :

- **un permis de construire**
- **un permis d'aménager**
- **une autorisation préalable**

La taxe d'aménagement est due pour toute **création de surface de plancher close et couverte** dont la **superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup>** et d'une **hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre**, y compris les combles et les caves.

Les **bâtiments non couverts** comme les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les **pergolas**, sont exclus de la surface taxable.

### Quels sont les tarifs de la taxe d'aménagement ?

Pour calculer le montant de la taxe d'aménagement, il faut multiplier la **surface taxable de la construction créée par la valeur annuelle par m<sup>2</sup> (820 € en 2022)** puis multiplier ce résultat par le **taux voté par la collectivité territoriale**. A Nogent-sur-Loir, ce taux est de 1%.

Les valeurs annuelles par m<sup>2</sup> de surface sont définies par arrêté.

Les piscines et les panneaux solaires font l'objet d'une taxation forfaitaire spécifique :

- **200 € par m<sup>2</sup>** de piscine
- **10 € par m<sup>2</sup>** de surface de panneau.



### Les exonérations possibles

Elles s'appliquent en particulier aux aménagements suivants :

- les **petits abris de jardins** ou toutes autres constructions d'une superficie inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> non soumis à déclaration préalable ou à permis de construire
- les **reconstructions à l'identique d'un bâtiment détruit** depuis moins de 10 ans à la suite d'un sinistre
- les **constructions et aménagements prescrits par un plan de prévention des risques** sous certaines conditions.

Enfin, certaines exonérations sont facultatives et décidées sur délibération par les collectivités locales. Elles peuvent concerner, par exemple :

- les **abris de jardin, pigeonniers et colombiers**, d'une **superficie supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>**, soumis à autorisation préalable
- les **surfaces de constructions supérieures à 100 m<sup>2</sup>** pour la résidence principale **financée par un prêt à taux zéro**.

Vous devez déclarer les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement à l'occasion du dépôt du permis de construire, d'aménagement ou de la déclaration préalable.



D'autres aménagements en plus des piscines et des aires de stationnement, font également l'objet d'une évaluation forfaitaire spécifique :

- tentes, caravanes, résidences mobiles : 3 000 € par emplacement ;
- habitations légères de loisirs : 10 000 € par emplacement ;
- éoliennes de plus de 12 mètres : 3 000 € par éolienne ;
- panneaux photovoltaïques au sol : 10 € par mètre carré.

## RAP : Redevance Archéologique Préventive



La redevance archéologique préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une déclaration d'urbanisme dès lors que les travaux projetés affectent le sous-sol. Son taux a été fixé au niveau national à 0,40 %.



## Permis de construire, déclaration préalable de travaux



Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il est obligatoire pour la construction d'une maison individuelle, l'agrandissement d'une maison individuelle existante, la construction d'une piscine et d'un abri de piscine, la construction d'un abri de jardin, d'un garage, d'une cabane, un changement de destination, c'est-à-dire pour toute construction nouvelle, même sans fondation, de plus de 20 m².

Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

## Construction d'un puits.

Lorsque vous êtes propriétaire d'un terrain, vous l'êtes du "dessus et du dessous" (art. 552 du Code civil). S'il existe une nappe phréatique, vous pouvez en principe disposer gratuitement de l'eau pour votre "usage domestique" (tout prélèvement **inférieur ou égal à 1000 m³ d'eau par an** et destiné à l'alimentation, l'hygiène ou l'arrosage).

La réalisation d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à usage domestique doit tout d'abord faire l'objet d'une déclaration préalable. Cette dernière est réalisée auprès de la mairie de la commune concernée, au minimum un mois avant la date de début des travaux.

Après la réalisation du chantier, vous devrez par ailleurs :

- solliciter un laboratoire agréé afin de procéder à une analyse de la qualité de l'eau (la liste des établissements est disponible ici) ;
- confirmer la fin des travaux en complétant le formulaire initial de déclaration.

La déclaration de fin de travaux doit parvenir à la mairie par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard un mois après la réalisation du chantier. Vous devrez y joindre le résultat d'analyse des eaux du puits effectué par le laboratoire.

Si vous avez l'intention de construire un puits de plus de 10 mètres de profondeur, vous devez également déposer une déclaration préalable auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). La déclaration doit être déposée au moins un mois avant le début des travaux.

Votre installation doit comporter un compteur afin de calculer l'eau pompée (art. L214-8 du Code de l'environnement). En principe, pour une consommation domestique, vous ne paierez rien (art. L21310-9 du Code de l'environnement).

**Les agents du service d'eau potable peuvent accéder à votre propriété** afin de contrôler votre puits ou forage pour s'assurer qu'il n'engendre pas de risque de contamination de l'eau (art. L2224-12 du Code général des collectivités).



## Vos démarches administratives au plus près de chez vous



Accueil, information et orientation, accompagnement aux démarches administratives et la relation avec les partenaires, points d'accès numérique. Vous pouvez rejoindre votre Bus France Services les semaines paires dans l'une ou l'autre des communes suivantes :

### ■ **Nogent-sur-Loir**

Vendredi : 9h - 10h25  
place de l'église

### ■ **Le Gué de Mézières**

Vendredi : 10h35 - 12h  
place du Gué de Mézières

### ■ **Lavernat**

Lundi : 13h30 - 16h30  
place de l'église

### ■ **Marçon**

Jeudi : 10h45 - 12h15  
place de l'église

### ■ **St-Pierre-de-Chevillé**

Jeudi : 13h30 - 16h30  
place de l'église

### ■ **Dissay-sous-Courcillon**

Vendredi : 13h30 - 16h30  
place de la mairie

## CROISSANCE VERTE

**Isolation, chauffage, menuiseries ...  
Votre territoire vous accompagne de A à Z  
dans votre projet de rénovation énergétique.**



### J'ai un projet.

- 1 Je contacte Croissance Verte au 02 52 700 982 pour une première réponse à mes questions et des conseils pour entamer mon parcours de rénovation.

### Je souhaite être accompagné

- 2 Mon conseiller m'oriente vers les solutions les plus adaptées à mon projet et m'informe sur les aides accessibles et les financements envisageables.

### Je choisis le meilleur scénario de travaux.

- 3 Mon conseiller se déplace chez moi pour comprendre mes besoins, effectuer un bilan énergétique sur mesure et me conseiller sur mes travaux. Je valide et je me lance.

### Je sélectionne les professionnels du bâtiment.

- 4 Je choisis des professionnels du bâtiment qualifiés RGE qui se rendent à mon domicile pour établir des devis.

### C'est parti !

- 5 Mon conseiller analyse les devis et m'accompagne dans l'élaboration de mon plan de financement. J'engage mes travaux !

- 6 Je suis accompagné dans le suivi des travaux.

### Tout est bien qui finit bien.

- 7 Je réceptionne les travaux. Je partage mon expérience avec mon conseiller qui me donne des conseils pour le bon usage de mes nouveaux équipements.



# JOLI PETIT RUISSEAU ...

Les cours d'eau sont un lieu de développement pour la flore et la faune des milieux aquatiques (dont les poissons). Ils représentent également un intérêt stratégique en matière de ressource en eau destinée à l'alimentation en eau (eau potable, eau pour l'irrigation, eau pour les process industriels, ...) et constituent un élément fort du paysage de la Sarthe.

C'est pourquoi l'entretien et les travaux en cours d'eau font l'objet d'une réglementation spécifique. Les procédures administratives et le respect des règles à suivre permettent de préserver ce patrimoine commun d'intérêt général.

**Ainsi, tous travaux ou interventions d'entretien doivent faire l'objet au préalable d'une demande d'avis réglementaire auprès de la DDT de la Sarthe.**

**Renseignez-vous avant d'intervenir.**

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA RÉGLEMENTATION

Les installations, ouvrages, travaux et activités susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation, de porter atteinte gravement à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique, notamment aux peuplements piscicoles sont soumis à déclaration ou autorisation auprès de la DDT.

La nature et l'importance des travaux soumis au Code de l'environnement sont décrits dans les rubriques de la nomenclature citées dans les articles R.214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

## Pour plus d'informations :

Sur le site internet de

l'Etat en Sarthe :

<http://www.sarthe.gouv.fr>

➤ Politiques publiques

➤ Environnement

➤ Eau

## Contact :

DDT de la Sarthe

Service chargé de la police de l'eau

Cité administrative

34 rue Chanzy

72042 Le Mans Cedex 9

Tel : 02 43 50 46 00

Fax : 02 43 50 46 46

## COMMENT INTERVENIR ?

### Entretenir un cours d'eau c'est :

- entretenir la végétation des berges ;
- ne pas arracher les arbres présents sur la berge mais enlever ceux qui sont morts, tombés dans l'eau ou menaçant d'y tomber ;
- faciliter le transit des sédiments et si besoin enlever les dépôts qui se sont accumulés au cours du temps.

Toute intervention autre que manuelle doit faire l'objet d'un contact préalable auprès de la DDT.

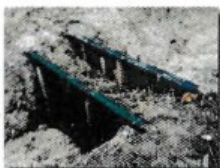
### Quand effectuer l'entretien ?

Afin de préserver la reproduction des poissons (notamment celle de la truite, qui commence dès la mi-octobre), et d'éviter une intervention en périodes de hautes eaux, plus difficile, il est recommandé de faire les travaux entre début juin et septembre.

### Comment réaliser les travaux de curage d'un fossé ?

Pour limiter le départ de matériaux vers l'aval, on peut :

- installer un filtre, à paille, immédiatement à l'aval de la zone de travaux ou à la connexion du fossé et du cours d'eau ;
- laisser une zone de décantation de quelques mètres qui collectera les particules fines contenues dans l'eau avant rejet vers le cours d'eau.



### Mettre en place des protections de berges « sauvages » souvent inefficaces

- accentuent le phénomène de battillage, et accélèrent la destruction de la berge ;
- ont un impact paysager négatif ;
- détruisent les habitats.



Pour la protection et le renforcement des berges, les techniques végétales vivantes sont à privilégier.



### Recalibrer et curer un cours d'eau

modifie sa morphologie (absence de méandre), réduit son habitabilité à néant pour la faune et la flore, et déstabilise à court terme les berges nues (arrachage de la ripisylve).



De plus, ces travaux d'hydrauliques entraînent une augmentation des phénomènes de crues à l'aval.

### Faire obstacle à la continuité écologique

Mettre un ouvrage sauvage ayant pour objectif de rehausser la ligne d'eau ou permettre une prise d'eau constitue un obstacle à la continuité piscicole et sédimentaire.



## LES RISQUES D'UNE INTERVENTION INADÉQUATE

- Dégradation des milieux :
  - ♦ accélération de l'érosion des berges, même au-delà du tronçon travaillé, provoquant un nouvel ensablement ;
  - ♦ ensablement du lit à l'aval des travaux ;
  - ♦ érosion du fond du lit à l'amont des travaux ;
  - ♦ perte d'habitat ;
  - ♦ dégradation des frayères.
- Procédure judiciaire : Le non respect de la réglementation et des conditions d'intervention peut conduire à un Procès Verbal pour atteinte aux milieux aquatiques.

**Le bénéfice des travaux d'entretien est alors perdu...**



Notre Pays Vallée du Loir est riche de son patrimoine culturel, architectural, agricole, touristique, ...; cette richesse est valorisée via différents vecteurs : les acteurs touristiques dont l'Office du tourisme de la Vallée du Loir, les acteurs économiques qui assurent entre autre le développement d'équipements touristiques de qualité tels que les différents circuits de randonnée pédestre, etc.



Le *Conseil de développement territorial\**, avec sa volonté de contribuer à mieux définir l'identité de notre territoire, a imaginé un **projet de sentier au plus près de la rivière** permettant de relier différents sentiers existants en les dotant d'un **balisage** et d'une **signalétique communs** pour informer les randonneurs, les touristes, les promeneurs locaux... de l'existence de sites intéressants et marqueurs de notre belle Vallée du Loir.

Plus précisément, ce **sentier "au fil du LOIR"** pourrait voir le jour en reliant les tronçons déjà fonctionnels (Bazouges/Cré-sur-le Loir, La Flèche, Luché Pringé, Le Lude, Vaas, Marçon...), en accord avec les propriétaires et locataires fonciers. Ce sentier s'écartera du Loir dans les bourgs pour contribuer à la vie économique locale ou en valorisant telle ou telle curiosité patrimoniale.

Ce projet a été présenté aux présidents des trois communautés de communes de la vallée du Loir. Le comité syndical du Pays vallée du Loir l'a approuvé par un vote favorable le 29/03/2022.

L'accès au bord du Loir, qui est une rivière domaniale depuis le lieudit « La Pointe » à Chahaignes jusqu'à Bazouges-Cré sur le Loir, est permis à tout piéton en vertu d'une servitude dite de marchepied. (Code général de la propriété des personnes publiques Article L2131-2 Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 62)

Ce sentier large de moins de 3 m, pourrait faire le lien avec d'autres sentiers (GR5, 40 plus belles randonnées en Vallée du Loir...) pour compléter des boucles communales et mettre en valeur des curiosités locales.

Nombreuses sont les parties prenantes qui encouragent ce projet.

Il reste encore beaucoup de rencontres à mener, de travail de pédagogie à déployer, de conciliations à établir avant d'aboutir à un résultat. Mais fort du soutien du plus grand nombre, la légitimité du Conseil de développement territorial n'en sera que plus grande pour avancer sur ce chemin encore sinueux mais prometteur d'un sentier en bord de Loir où il fera bon flâner !

Si vous souhaitez plus d'informations sur ce projet ; envoyez un message à [conseil.developpement@pays-valleeduloir.fr](mailto:conseil.developpement@pays-valleeduloir.fr), nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

**\* Le Conseil de développement territorial est un groupe bénévole d'habitants et d'acteurs du territoire s'exprimant à titre collectif. Ses membres sont issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Il a pour rôle de conseiller, aider à la réflexion et donner son avis sur les décisions prises par les élus du Pays Vallée du Loir (ensemble des 3 communautés de communes couvrant tout le sud du département de la Sarthe). Il peut de façon occasionnelle se saisir de sujets de réflexion autres que les thématiques abordées par les élus et il permet d'accompagner les initiatives citoyennes.**



# ON RECYCLE

## Du mégot à la doudoune

MÉGOT DE CIGARETTE  
100 %



Dépollution neutre  
en circuit fermé à l'aide  
d'un solvant naturel  
sans eau

Matière isolante  
dépolluée  
exploitable  
99,7 %...



... pouvant servir d'isolant  
pour doudounes et bâtiments

### 1 Tri et séparation



### 2 Séchage et broyage



### 3 Fabrication des granule



## Capsules de café en aluminium... direction la déchèterie !

Bien que recyclables à 100%, les capsules de café en aluminium sont difficiles à récupérer au centre de tri en raison de leurs petites dimensions... Quel dommage !

**Nouveau !**

Venez déposer vos capsules de café en aluminium, type Nespresso, dans le conteneur installé en déchèterie.

Le vidage des capsules n'est pas obligatoire !



1



Transport de votre poubelle de recyclage vers un centre de tri équipé pour traiter les petits emballages métalliques.

2



Séparation des emballages en aluminium des autres emballage

3



Passage dans un four à pyrolyse.

4



L'aluminium récupéré sert à fabriquer par exemple, des vélos, des ordinateurs ou des moteurs de voiture.

## Que deviennent les textiles ?

### OFFREZ une seconde vie

aux vêtements, au linge de maison et aux chaussures que vous n'utilisez plus !



Dépôt à un PAV



Collecte



Tri industriel



Réutilisation



Revente en boutique de seconde main en France ou à l'étranger



Recyclage

COUPE

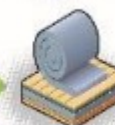
DÉCHIQUETAGE

EFFILOCHAGE

BROYAGE



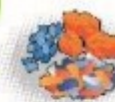
Chiffon d'essuyage à usage industriel et ménager



Articles de feutre, rembourrage, isolation (non-tissé)



Production de nouveaux TLC



Matières premières secondaires

- CHÂTEAU DU LOIR (rue de la vieille gare)
- MONTVAL-SUR-LOIR : ZAC du chêne vert
- NOGENT SUR LOIR : rue J. de la Fontaine

### Quels sont les textiles concernés ?

Dans les conteneurs à textiles, vous pouvez déposer dans des sacs pas trop volumineux :

- des vêtements y compris les sous-vêtements (adulte, enfant) propres et secs
- du linge de maison, (draps, nappes en tissu, serviettes de bain, torchon...) propre et sec
- des chaussures liées par paire

Les couettes, les coussins les oreillers et les tissus ayant été utilisés pour la peinture ou le bricolage sont interdits.

Pas besoin de repasser, ni de plier. Même usés ou déchirés, vos textiles seront valorisés.

# LES COQUILLES D'OEUFS



## 1. Faire briller un sol en lino

Pour redonner du brillant à votre lino fatigué, ajoutez deux jaunes d'œufs à un litre d'eau et nettoyez votre sol avec ce mélange, il retrouvera de jolies couleurs.

## 2. Déboucher vos canalisations

Pour déboucher vos canalisations, écrasez des coquilles d'œufs, mélangez-les avec du savon et de l'eau chaude. Versez le tout dans les tuyaux.

## 5. Récurer la saleté incrustée

Dans la catégorie des astuces insolites, sachez qu'il est possible d'utiliser les coquilles d'œufs pour récurer la saleté des poêles et casseroles difficiles à nettoyer. En effet, en mélangeant des morceaux de coquilles broyées à un peu d'eau et de savon, vous obtiendrez une abrasif naturel et efficace.



## 6. Faire briller la vaisselle

Pour récupérer une vaisselle maculée de tâches persistantes, il suffit d'un peu de vinaigre blanc et de coquilles d'œufs réduites en poudre. Le mélange est redoutable pour retrouver une vaisselle comme neuve, tout naturellement.

## 7. Blanchir le linge

Lorsque vous faites une lessive de linge blanc, mettez quelques coquilles d'œufs concassées dans une vieille chaussette, ajoutez une rondelle de citron, fermez bien la chaussette et glissez-la dans le tambour. Remplacez le mélange dans la chaussette tous les trois lavages.

# LES COQUILLES D'HUITRES

## Bloc sanitaire

On peut en faire une éponge à calcaire. Pour cela, nettoyez une coquille en la brossant bien. Placez-là à l'endroit où vous voulez réduire les dépôts de calcaire : le réservoir à chasse d'eau, le lave-vaisselle, ... . Remplacez la coquille quand elle est devenue blanche.



## Limaces et escargots

Pour protéger vos plantations des limaces et des escargots, faites un barrage rugueux et coupant. Plantez la pointe de vos coquilles dans la terre en les collant les unes aux autres.



## Engrais

Concassez grossièrement vos coquilles et mélangez-les à la terre de votre jardin.

Ne jetez pas les coquilles d'huitres dans le compost, leur décomposition est beaucoup trop longue et elles présentent un ajout trop important de calcaire.

## Poules

Concassez les coquilles d'huitres et donnez-les à vos poules, cela leur apportera un complément en minéraux.

## Paillage

Concassez le plus finement possible les coquilles (préalablement enveloppées dans un torchon). Déposez-les au pied de vos plantes.

## Remblai

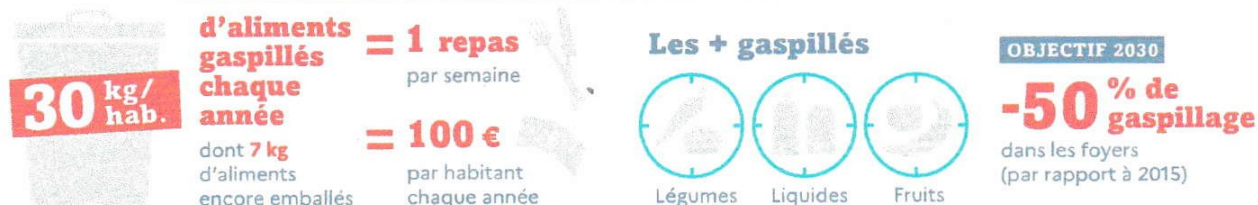
Vous pouvez déposer vos coquilles en déchetterie dans la benne "gravats". Elles seront utilisées comme remblai routier





# COMMENT TRAQUER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ?

## LE GASPILLAGE EST UNE RÉALITÉ



## DES SOLUTIONS ANTI-GASPI À TOUTES LES ÉTAPES



## PREUVE QUE ÇA MARCHÉ !



Une opération nationale menée par l'ADEME et 3 associations de consommateurs (CSF, CLCV, Familles Rurales).



**243 foyers accompagnés** pour appliquer les solutions anti-gaspi.

**- 59 % de gaspillage alimentaire !**  
Les foyers passent en moyenne de 25,5 à 10,4 kg gaspillés par an et par personne, soit 30 repas économisés. 3 mois après l'opération, les foyers continuent d'appliquer les bons gestes.

**POUR ALLER PLUS LOIN**

Guide de l'ADEME « Une alimentation plus durable en 10 questions »  
Fiche pratique « Ma recette anti-gaspi »







## L'IMPRIMÉ PUBLICITAIRE :

### L'allié de votre pouvoir d'achat

L'imprimé publicitaire vous apporte, chaque semaine, directement chez vous les promotions de vos commerçants.

Le prospectus permet d'améliorer votre pouvoir d'achat en vous faisant faire des économies sur votre liste de courses.

Ces économies représentent en moyenne 150€ (et jusqu'à 200€) par an et par personne.

L'imprimé publicitaire est plus vertueux pour la planète que le numérique.

Selon une étude (Quantis-La Poste 2020), 15 indicateurs environnementaux sont plus favorables par rapport à des solutions digitales équivalentes.

Le prospectus participe à la gestion durable des forêts.

95% des imprimés publicitaires sont fabriqués à partir de fibres recyclées ou issues de forêts gérées durablement.

52%

des Français pensent que le prospectus papier est la meilleure source d'information pour connaître les promotions

64%

des Français ont mis en place des changements dans leur vie quotidienne pour faire face à la hausse des prix

Source : Etude BVA-MEDIAPOST 2022

## LES 10 ACTIONS POUR UN SPORT PLUS VERT

1

Aller aux entraînements et aux compétitions à pied, à vélo, en bus, en trottinette ou en co-voiturage.



6

Nommer une personne responsable des engagements environnementaux dans le club.

7

Acheter des produits de saison et en circuit court.



8

Organiser une journée d'échanges de matériels et de vêtements d'occasion en début de saison.

9

Consacrer une journée à l'environnement, au moins 1 fois par an.



10

Oublier le jetable et le plastique à usage unique.

2

Trier les déchets et nettoyer le vestiaire, la salle, le bord du terrain et le bus.



3

Penser à éteindre les lumières, les ordinateurs et l'ensemble des appareils électriques.



4

Agir contre le gaspillage alimentaire au club.



5

Prendre une douche sans dépasser le temps d'une chanson.



POUR LA PLANÈTE,  
PAS D'ADVERSAIRE,  
TOUS PARTENAIRES !



Partagez vos actions écoresponsables sur les réseaux sociaux avec le #FFPCHALLENGE



Fair-Play  
For Planet

En partenariat avec





# COMICE

La Sarthe prouve le dynamisme des acteurs ruraux, et, en premier lieu des agriculteurs. La motivation des

organisateurs a été bien présente après deux ans d'arrêt à cause de la crise sanitaire liée à la COVID. Cette année la commune accueillant les festivités, qui se sont déroulées les 17 et 18 septembre 2022, était Jupilles.

Au programme : visite officielle puis défilé de chars et brouettes accompagnés par la Musique du Grand-Lucé.

Le comice a également présenté une démonstration de danse country par Country Cheyenne 72. et proposé

gratuitement un baptême de tracteur, organisé par les Jeunes Agriculteurs. "On s'est aperçu lors du comice de Nogent-sur-Loir organisé l'année dernière que cette formule plaisait beaucoup" a déclaré Pascal Langevin, Président du comice.



La commune de Nogent-sur-Loir a participé à cette manifestation par la présentation de deux stands : les accessoires de la vie quotidienne à la ferme dans les années 50 et les réalisations de l'association nogentaise "les Ateliers Récréation". Merci, ces objets ont été appréciés.

Le comice 2023 aura lieu à Vouvray-sur-Loir les 23 et 24 septembre.





# QUELQUES RENDEZ-VOUS NOGENTAIS

## TÉLÉTHON

Créé en 1987 à l'initiative de Bernard Barataud et Pierre Birambeau, deux pères de garçons atteints d'une myopathie de Duchenne, le Téléthon est un événement caritatif organisé par l'Association Française contre les Myopathies (AFM) pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires qui combine depuis le début une émission télévisée et des milliers d'animations partout en France.



A Nogent-sur-Loir, nous nous sommes réunis le vendredi après-midi pour jouer aux cartes, acheter divers objets réalisés par les Ateliers Récréation (double participation : le matériel acheté par chacune des membres de cette association est offert au Téléthon), consommer quelques boissons et gâteaux. Toutes les recettes : dons, participations financières des associations de Nogent ont permis de verser 450 € à AFM Téléthon. Merci à tous.



## PREMIER MAI



La marche sur les chemins de la commune a pu avoir lieu cette année après deux ans d'interruption à cause des conditions sanitaires. Il a fait beau et la dégustation de pommes, cidre et rillettes s'est déroulée dans la bonne humeur.

## 11 NOVEMBRE

Cette année, nous avons pu accueillir les nogentais de plus de 65 ans pour le traditionnel repas offert par la municipalité. Ils ont pu se faire accompagner par leurs amis et parents (avec participation financière). Ce fut plus convivial que le panier garni des deux années précédentes.



Feuilleté saumon sauce oseille

Assiette de fromages et sa salade



Framboisier



Marmite sarthoise



Café



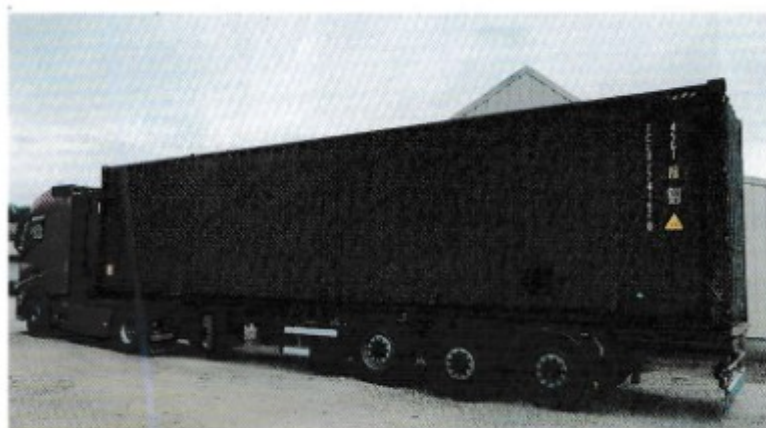


## OÙ VONT-ELLES ? À QUOI SERVENT-ELLES ?

Vous avez peut-être acheté ces boîtes de gâteaux pour Madagascar et (avec d'autres colis) les avez redonnées pleines de crayons, gommes, cahiers, taille-crayons, règles, craies, équerres, comas, rapporteurs, scotch, nécessaires de couture, savonnettes, petit outillage, niveaux, marteaux, scies, clous, vis, ...

Les boîtes de gâteaux sont composées de biscuits fabriqués à la biscuiterie de l'Abbaye de l'Orne.

C'est à Savigné l'Évêque, où se situe désormais le nouveau local de stockage de l'association Solidarité Action Madagascar que l'équipe de bénévoles prépare colis et palettes pour charger les containers. Le dernier container a été rempli au maximum des dons faits par les particuliers et les écoles (fournitures scolaires, matériel de couture, machines à coudre, vélos, ...) et a pris la route pour le Havre où un bateau le transportera vers le port de Tamatave pour le dédouanage. Le container rejoindra ensuite le centre de Bevalala pour la répartition des dons.







# Association Modern'jazz nogentais

Cette année l'association accueille 126 danseuses !

Sophie Gosselin professeur de danse diplômé dispense les cours le lundi et le jeudi sur 7 cours différents de 3 ans à adultes.

Petite nouveauté depuis la saison 2021-2022 un cours de renforcement musculaire avec 15 adhérentes le mercredi soir à 20 h animé par Rémi Choplin professeur diplômé.

Pour clôturer l'année 2022 le dernier cours du lundi et jeudi sera ouvert à la famille un petit goûter y sera distribué

Le Gala de danse aura lieu à l'espace Ronsard au Lude le vendredi 23 juin 2023 à 20 h  
Nous remercions la municipalité pour son soutien logistique.

Excellentes fêtes de fin d'année à tous

Le bureau

Aurélie Refour (trésorière)

Cindy Leboucher (secrétaire)

Marie Godreau (présidente)



# RAMONAGE

Le ramonage de la cheminée est important, car il participe directement de son entretien. Sachez par ailleurs que si un sinistre survient, votre assureur vous demandera le certificat de ramonage et la facture qui peuvent prouver que l'entretien a été correctement réalisé. Dans le cas contraire, il peut décider de ne pas vous indemniser.

Une fois le ramonage effectué, le professionnel se doit de vous remettre un certificat de ramonage en plus de la facture. Et surtout, ne laissez pas un travailleur itinérant non qualifié se charger de votre ramonage, car il n'aura aucune valeur légale.



## RAMASSER N'EST PAS CUEILLIR

### Que dit la loi?

La loi prévoit que "celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent" (article 673 alinéa 1 du code civil). Par conséquent, si l'arbre fruitier de votre voisin étend ses branches au-delà de la limite de sa propriété sur votre terrain, vous pouvez en principe ramasser les fruits tombés de la branche qui surplombe votre propriété.



Mais attention, la loi est précise : elle parle des fruits "tombés". Par conséquent, vous pouvez ramasser ceux qui sont tombés à terre sur votre terrain, mais sûrement pas récolter ceux qui sont encore accrochés aux branches. Vous ne pouvez

pas non plus secouer la branche pour les faire tomber sur votre propriété, puisque la loi impose qu'ils soient tombés "naturellement" c'est-à-dire sans votre intervention. Cueillir revient à voler.

## OBJETS INSOLITES À NOGENT



Malgré l'interdiction de se baigner dans le Loir, un baigneur potentiel a trouvé un objet insolite qui s'est révélé être un obus.

La gendarmerie s'étant déplacée sur les lieux, a fait appel au service de déminage.

Si la situation devait se reproduire, il va de soi qu'il ne faut surtout pas déplacer ces objets douteux mais prévenir la gendarmerie.

Une voiture a terminé sa course dans une maison et une autre, après avoir arraché deux pancartes et traversé la route de L'Aunay s'est retrouvée au milieu d'un chemin. Les chauffeurs ont disparu très rapidement, on pense qu'ils n'étaient pas blessés.



# Dis Papy !

*"Dis Papy ! C'est quoi un bénévole ?"*

Houlà ! Mon pauvre P'tit!  
Pas facile à débusquer, il est en voie de disparition.

En latin *bene* veut dire bien, et *volo*, je veux. Donc, par définition, un bénévole est un animal qui veut le bien, qui veut le bien de ses semblables et qui le fait bien.

Le bénévole est un mammifère bipède que l'on rencontrait surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères. Les bénévoles se rassemblaient à un signal mystérieux appelé "convocation". On les rencontrait aussi quelquefois tard le soir, discutant ferme de la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget.

Les prédateurs du bénévole sont le "yaqua" et le "ifo" dont les origines n'ont pu à ce jour, être déterminées.

*"C'est quoi ça ?"*

Mon pauvre P'tit !

Le "yaqua" est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots : "y'a qu'à", ce qui explique son nom. Le "yaqua", bien abrité dans la cité anonyme, attend. Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave : le découragement. Le "ifo" a les mêmes caractéristiques.



Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles, décimés par le découragement, risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous les malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire.

Les "yaquas", avec leur petit cerveau et leur grande langue viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie le passé pas si lointain, où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte. Vous qui lisez ces quelques lignes, si vous rencontrez un jour un bénévole, sachez qu'il s'agit d'une espèce utile en voie de disparition : protégez-le...

Domage ! Le bénévolat, c'était super ! On voyait du monde, on parlait, on aidait un copain qui avait des ennuis, on riait, on faisait la fête, on était utile aux autres, on était heureux, ...



## 10 FAÇONS DE TUER UN CLUB

- 1) N'allez jamais aux réunions. Si vous y allez, arrivez toujours en retard.
- 2) Critiquez systématiquement le travail des dirigeants et des membres.
- 3) N'acceptez jamais de responsabilités car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
- 4) Fachez vous si vous n'êtes pas membre du comité. Si vous en faites parti, ne venez pas aux réunions et si vous venez, ne prenez aucune décision.
- 5) Si on vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire.
- 6) Après la réunion, dites à tout le monde que tout cela n'a servi à rien ou bien dites comment les choses auraient dû se faire.
- 7) Ne faites que ce qui est absolument nécessaire et si on vous réclame votre aide pour un extra, plaignez vous que l'association est dirigée par une clique.
- 8) Payez votre cotisation le plus tard possible.
- 9) Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux membres.
- 10) Plaignez vous qu'on ne publie jamais rien sur ce qui vous intéresse mais n'envoyez jamais d'article, ne faites jamais de suggestion, ne recherchez pas d'amélioration.



**"Dis Papy ! C'est quoi un comité des fêtes ?"**

Houlà ! Mon pauvre P'tit !

Pas facile à débusquer, il est en voie de disparition.

Il a été inventé pour passer de bons moments entre parents et amis. On faisait la fête. Il a été surtout dynamique après la guerre pour oublier la mauvaise époque. Il fallait être jeune et avoir envie de faire plaisir aux gens. Ils ont organisé une cavalcade, des compétitions de catch sur le Loir, des brocantes, la célèbre course aux ânes, les Saint-Vincent, des repas à thèmes, des repas dansants, des repas champêtres, des animations pour le Noël des enfants (et des grands!)... .



**"Ils ont fait tout ça ?"**

Eh ! Oui, mon P'tit ! Tu peux les féliciter et les respecter !

Aujourd'hui, le comité des fêtes traverse une période difficile. Le renouvellement de ses membres devient compliqué. Les causes sont multiples : une lassitude pour les dirigeants qui ne perçoivent pas un soutien indéfectible lors de leurs manifestations, la crise du bénévolat avec une population devenue uniquement consommatrice. Et pourtant, ils se sont acharnés, ils ont bien travaillé pour la réussite des manifestations. Les cadres, étant essouffés par de nombreuses années d'investissement, souhaitent prendre du recul et auraient été ravis de transmettre le flambeau à un groupe de personnes jeunes et dynamiques.

Domage, on riait, on s'amusait, ... .



**C'était Comment Avant ?**  
C'ÉTAIT BIEN,  
C'ÉTAIT CHOUETTE

était  
~~ON EST LÀ POUR~~  
~~FAIRE LA FÊTE !~~



**"Dis Papy ! C'est quoi un démarcheur ?"**

Houlà ! Mon pauvre P'tit !

Lui, il est facile à trouver, il n'est pas du tout en voie de disparition, il serait plutôt en pleine expansion.

Le démarchage à domicile est aussi appelé porte à porte ou vente à domicile. Il s'agit de vendre des biens ou des services, au moyen d'un contrat. De plus ces clampins sont accompagnés de menteurs, ils disent avoir obtenu un permis délivré par : l'office de la protection du consommateur et de la municipalité dans laquelle ils veulent faire du porte-à-porte. A Nogent, ce n'est pas vrai.

**"Ben alors, on peut les mettre à la porte ?"**

Bien sûr mon P'tit !

Les bonnes entreprises sont sollicitées par le bouche à oreille et ne démarchent pas.

**"Dis Papy ! C'est quoi ..."**

Houlà ! Mon pauvre P'tit ! Assez pour aujourd'hui. Merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer.

Nicole Courçon



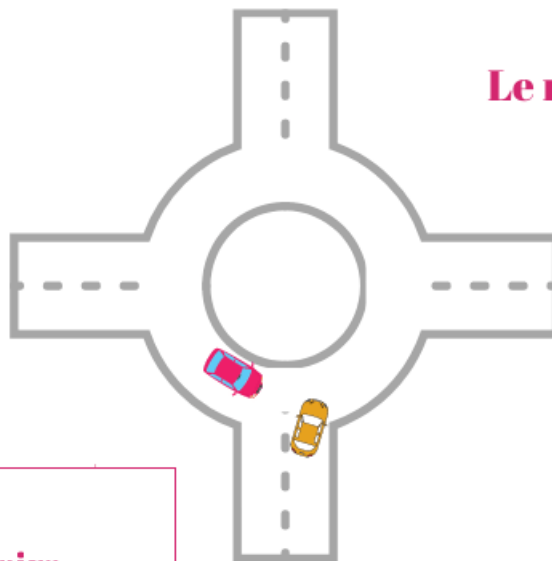
# CARREFOURS

## Les différences entre rond-point et carrefour à sens giratoire d'après le code de la route

Le rond-point et le carrefour ne sont pas régis par les mêmes contraintes du code de la route. Dans les deux cas, la circulation se fait à sens unique, mais les règles de priorité ne sont pas les mêmes.

### Le rond-point d'après le code de la route

Dans un rond-point, la règle de priorité à droite est appliquée. Quand vous circulez sur l'anneau, vous devez alors céder le passage aux véhicules arrivant de droite et souhaitant



## Le rond-point

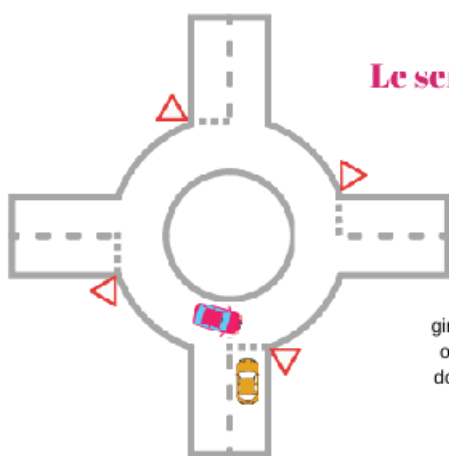
Dans un rond-point, il n'y a pas de signalisation, c'est donc la priorité à droite qui s'applique.

Le véhicule rose doit céder la priorité au véhicule jaune qui s'insère dans l'anneau.

s'insérer. Cela peut nécessiter de s'arrêter dans l'anneau.

### Les règles du carrefour à sens giratoire

En ce qui concerne le carrefour à sens giratoire, les usagers qui circulent sur l'anneau ont la priorité par rapport aux automobilistes venant de l'extérieur. C'est pourquoi des panneaux "Cédez le passage" sont situés aux entrées du carrefour.



## Le sens giratoire

Dans un carrefour à sens giratoire, les véhicules entrant ont un cédez le passage. Ils doivent donc céder la priorité aux véhicules déjà dans l'anneau du carrefour.

Le véhicule jaune doit s'arrêter et attendre que le véhicule rose passe avant d'entrer à son tour dans l'anneau.



Panneaux de signalisation d'un carrefour giratoire



Peu de gens le savent, mais les voitures sont équipées d'un dispositif secret appelé "clignotant". En regardant à gauche de la colonne de direction, vous trouverez un sélecteur secret qui déclenche une lumière orange clignotante à l'extérieur de la voiture. Elle clignote pour indiquer dans quelle direction vous pensez tourner!!!

### Les clignotants dans le rond-point

Pour savoir quand et comment utiliser ses feux clignotants, voici quelques notions simples à connaître, et surtout à appliquer :

si un conducteur emprunte la première sortie à droite, il allume le clignotant droit avant d'aborder l'intersection

si un conducteur va tout droit, en face, il allume le clignotant droit lorsqu'il arrive au niveau de la sortie précédent la sienne

si un conducteur emprunte une sortie à gauche, ou s'il fait demi-tour, il allume le clignotant gauche avant d'aborder l'intersection pour bien indiquer qu'il va s'engager à gauche



# DES NOGENTAIS

## La trentaine, anciens élèves de l'école de Nogent-sur-Loir

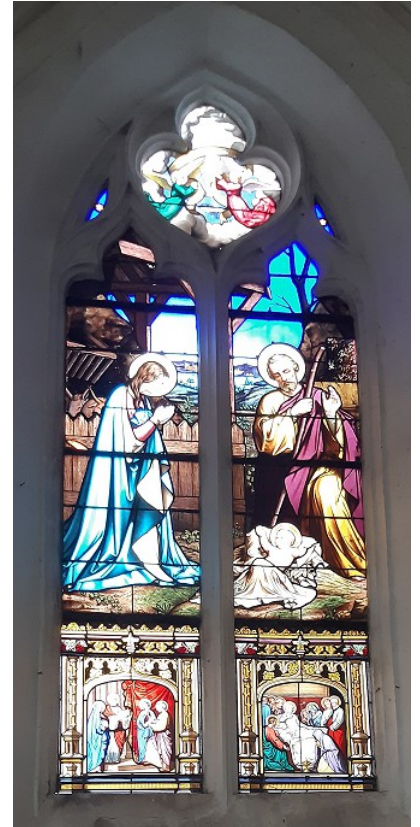
**Adeline Huger**, artisan créateur, est spécialiste des vitraux.

Le vitrail tel qu'on le connaît aujourd'hui apparaît dès le XII<sup>ème</sup> siècle, il se développe en Europe avec la construction de nombreuses églises durant cette période, à cette époque le fameux "bleu de Chartres" par exemple, fait fureur auprès des maîtres d'oeuvre des églises Romanes puis Gothiques; et des cathédrales aux immenses verrières.

L'iconographie des ces vitraux, pour certains encore présents aujourd'hui, révèle une volonté d'enseigner à la population (alors majoritairement illettrée) les grands thèmes de l'ancien et du nouveau testament.

Comme dans beaucoup de domaines de l'artisanat, les croisades à cette époque, ont permis de nombreux apports de techniques et d'échanges entre les pays.

Les techniques utilisées aujourd'hui sont inchangées depuis le Moyen Age, les plaques de verres colorés sont découpées à froid, à l'aide d'un outil spécifique de la taille d'un crayon, selon un motif déterminé à l'avance. Certaines pièces sont ensuite enrichies de dessin (visage, drapés, ...) grâce à la technique de la grisaille (sorte de "peinture" qui est appliquée sur la pièce en verre), cette pièce une fois passée à cuisson à haute température, pourra être mise en plomb avec les autres pièces, c'est à dire sertie de plomb, et soudée à l'étain aux intersections, pour enfin constituer le "tableau" final. Après avoir été étanchéifié à l'aide du mastic spécifique et nettoyé, le panneau pourra être installé sur la baie.



Deux vitraux de l'église Saint Denis de Nogent-sur-Loir

**Mickaël Ménard**, ingénieur automobile à Détroit (Michigan, États-Unis), travaille pour l'entreprise Argo AI qui développe un système de conduite autonome.



Il est possible qu'un jour vous croiserez un de ces véhicules bardés de caméras, avec un conducteur présent, mais qui ne touche ni le volant ni les pédales. Une voiture autonome est un type de véhicule motorisé particulier, capable de circuler sans intervention de l'homme dans un environnement de conduite normal grâce à un système de pilotage automatique complexe. Pour pouvoir rouler en parfaite autonomie, les voitures autonomes embarquent un grand nombre de capteurs laser, de radars ainsi que de caméras afin d'être capable d'appréhender leur environnement de conduite en trois dimensions (détection des obstacles : trottoirs, véhicules, piétons, ...). Puisqu'une voiture autonome ne consomme pas d'alcool ou de produits stupéfiants, qu'elle ne s'endort jamais au volant, vous serez en sécurité et vous pourrez téléphoner ou lire le Nogentais tout en conduisant sans perdre de points.

Bravo Mickaël ! Continue !



## SAS I.G.M INDUSTRIE GRAPHIQUE MAINTENANCE



**Stéphane PINEAU**

Dirigeant  
06 07 01 37 76

**I.G.M La Bourdaserie 72500 NOGENT SUR LOIR**

Tél. 02 43 79 45 79 – email : [igm72@orange.fr](mailto:igm72@orange.fr)



**PRODUCTEUR DE LEGUMES**  
vente directe

VENDREDI 15H-19H  
DIMANCHE 10H-12H

**LES BOIS 72500 NOGENT SUR LOIR**

Manger local c'est génial !



possibilité de venir chercher vos légumes  
en semaine sur commande

☎ 06.59.69.52.00

f Maraicher vente directe  
les bois 72500 nogent sur loir

**AR**  
Anthony Rafert  
Menuiserie Agencement  
Bois Cuisine  
P.V.C. Dressing S.D.B.  
Alu Escalier  
Tél : 02 43 44 29 81  
Port : 06 20 04 99 22  
[armenuiserie@orange.fr](mailto:armenuiserie@orange.fr)  
La Raie - Nogent-sur-Loir

**ETA**  
**SIONNEAU Franck**  
DEBROUSSAILLAGE  
BROYAGE - ELAGAGE - LAMIER  
La Plissonnière - 72500 NOGENT-SUR-LOIR  
Tél. 06 13 23 85 11

**EARL des TOUCHES**

Poulets, dindes, pintades, œufs.

Sous le label LOUÉ



**BOUZEAU Séverine et DELANOUE Nicolas**

06 17 36 04 58

4, lieudit les Touches

72500 NOGENT-SUR-LOIR